

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 décembre 2019

Liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives

La Prime pour Charge Administrative (PCA) est une prime qui peut être convertie tout ou partie en décharge en cas de sous-service. En cas de service assuré, elle est compatible avec des heures complémentaires. Certaines PCA s'accompagnent d'une décharge statutaire de droit (VP des trois Conseils, directeur de composante relevant de l'article L713-9) ou sur autorisation pour les autres directeurs de composante.

Le conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 dans sa séance du 6 décembre 2019,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret 90-50 du 12 janvier 1990 ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives (PCA) pour 2019-2020 selon le tableau suivant :

Fonction ouvrant droit	Taux maximum	Observation
VP CA, VP formation, VP recherche	8 000 euros brut annuel	
Autres VP	4 000 euros brut annuel	
VP délégués	3 600 euros brut annuel	
Direction de composante	7 000 euros brut annuel	

Rappel : Les heures du référentiel peuvent être partiellement ou en totalité comptabilisées dans le service dans la limite de 128 HETD ou rémunérées en heures complémentaires dans la limite de 96 HETD pour les enseignants - chercheurs.

Pour les enseignants du 2nd degré, ces limites sont portées à 288 HETD et 192 HETD.